

**Réhabilitation et création de 4 logements collectifs
rue Saint Léonard - 76240 LE MESNIL ESNARD
RELANCE LOT 6 – MENUISERIES INTÉRIEURES –
CLOISONNEMENT – DOUBLAGE – ISOLATION ET LOT 10 VRD –
ESPACES VERTS**

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

DESIGNATION DES LOTS :

| LOT | INTITULE DU LOT |
|-----|--|
| 1 | DEPLOMBAGE - DESAMIANTAGE |
| 2 | DEMOLITION – CURAGE – MACONNERIE – REVETEMENT DE FACADE |
| 3 | CHARPENTE ET OSSATURE BOIS |
| 4 | ETANCHEITE – COUVERTURE - ZINGUERIE |
| 5 | MENUISERIES EXTERIEURES PVC - METALLERIE |
| 6 | MENUISERIES INTERIEURES – CLOISONNEMENT – DOUBLAGE - ISOLATION |
| 7 | REVETEMENT DE SOL – FAIENCE – PEINTURES INTERIEURES |
| 8 | ELECTRICITE |
| 9 | PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION |
| 10 | VRD – ESPACES VERTS |

Le lot 6 a été attribué lors de la précédente relance. Toutefois, ce lot a été dénoncé par l'entreprise entre la notification d'attribution et l'OS n° 0. De ce fait, ledit lot 6 fait l'objet de la présente relance. Les offres du lot 10 ont été déclarées inacceptables car supérieures aux crédits budgétaires alloués. Par conséquent, ce lot a été déclaré infructueux.

MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS : Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. Le groupement d'entreprises à mandataire commun et l'entreprise générale ne sont pas autorisés à répondre à la consultation.

Les variantes facultatives sont interdites dans le cadre du présent marché et il est prévu une variante obligatoire sur le lot 10.

DELAI D'EXECUTION PREVU : Le délai d'exécution global est fixé à 14 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (1 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 13 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler).

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

Les demandes de dossier de consultation sont téléchargeables sur le site <https://www.marches-securises.fr/> sous la référence **2021DDP77B**

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 40 points (voir détail des sous-critères à l'article 6 du règlement de consultation)
- le prix des prestations 60 points

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 30 JUIN 2023 à 17h30

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre – 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs : M. Axel MARIE - Mail : a.marie@logeal-immobiliere.fr

Renseignements techniques : M. Hervé RENOUEVEL - Mail : h.renouvel@logeal-immobiliere.fr

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.

2°) Soit un référé contractuel, en vertu des articles 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).

3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.